



AVIS PUBLIC
PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-315

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire 9 mars 2020, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-315, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux zones 103F et 105SA* ».

Ce règlement vise à modifier la grille des spécifications ainsi que le feuillet 1/4 du plan de zonage inséré à l'Annexe 1 du Règlement de zonage numéro 2009-151 de la Ville de Port-Cartier afin d'agrandir la zone 105SA à même la zone 103F.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville au 40, avenue Parent, à Port-Cartier (QC), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Sept-Rivières, soit le 22 avril 2020.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 29^e jour du mois d'avril 2020.

La greffière,

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER